



Mikvaot

Michna 2 - Chapitre 2

מִקְוֵה שֶׁנִּמְדָּד וְנִמְצָא חֶסֶר, כָּל טְהוֹרוֹת שֶׁנַּעֲשׂוּ עַל גִּבּוֹ לְמִפְרָע,
בֵּין בְּרִשּׁוֹת הַיַּחֲדָד בֵּין בְּרִשּׁוֹת הַרְבִּים, טְמֵאוֹת. בַּמָּה דְּבָרִים
אֲמֹרִים, בְּטֵמְאָה חֲמוּרָה. אֲבָל בְּטֵמְאָה קְלָה, כְּגוֹן אֲכָל אֲכָלִים
טְמֵאִים, וְשִׁתָּה מִשְׁקִין טְמֵאִים, בָּא רֹאשׁוֹ וְרַבּוֹ בְּמִים שְׂאוּבִים, אוֹ
שֶׁנִּפְלוּ עַל רֹאשׁוֹ וְעַל רַבּוֹ שְׁלֹשָׁה לָגִין מִים שְׂאוּבִין, וְיָרַד לְטַבֵּל,
סָפֵק טַבֵּל סָפֵק לֹא טַבֵּל, אֲפָלוּ טַבֵּל, סָפֵק יֵשׁ בּוֹ אֲרֻבַּעִים סָאָה
סָפֵק אֵין בּוֹ. שְׁנֵי מִקְוֹאוֹת, אֶחָד יֵשׁ בּוֹ אֲרֻבַּעִים סָאָה, וְאֶחָד שְׁאֵין
בּוֹ, טַבֵּל בְּאֶחָד מֵהֶן וְאֵינוֹ יוֹדֵעַ בְּאַיֶּזָה מֵהֶן טַבֵּל, סָפֵקוֹ טְהוֹר.
רַבִּי יוֹסִי מְטַמֵּא, שְׁרַבִּי יוֹסִי אוֹמֵר, כָּל דְּבָר שֶׁהוּא בְּחֻזְקַת טְמֵאָה,
לְעוֹלָם הוּא בְּפִסּוּלוֹ, עַד שֶׁיּוֹדֵעַ שְׁטָהָר. אֲבָל סָפֵקוֹ לְטַמֵּא
וּלְטַמֵּא, טְהוֹר.

Un mikvé qui a été mesuré et qui s'est avéré manquer [des quarante séa d'eau requises], toutes les purifications qui ont été faites sur lui, que ce soit dans un domaine privé ou dans un domaine public, sont rétroactivement impures. À quels [cas] cela s'applique-t-il ? À une impureté grave [c'est-à-dire quelque chose qui a été rendu impur par une Origine d'impureté]. Mais dans le cas d'une impureté légère, comme celle de quelqu'un qui a mangé des aliments impurs ou bu des boissons impures, ou de quelqu'un dont la tête et la majeure partie de son corps sont entrés dans l'eau puisée, ou si trois log [une mesure spécifique de volume] d'eau puisée sont tombés sur sa tête et la majeure partie de son corps et que l'on s'est ensuite immergé, [dans de tels cas], s'il y a un doute quant à savoir s'il a immergé ou non, ou même s'il a immergé, s'il y a un doute quant à savoir si le récipient contenait ou non quarante séa, ou s'il y avait deux mikva'ot, l'un avec quarante séa et l'autre sans, et qu'il s'est immergé dans l'un d'eux mais ne sait pas dans lequel il s'est immergé, [dans de tels cas], son incertitude est pure [c'est-à-dire que les cas sont incertains et résolus comme purs]. Rabbi Yossé le considère comme impur, comme le dit Rabbi Yossé : Tout ce qui a une présomption d'impureté reste à jamais dans son état invalide, jusqu'à ce qu'on sache qu'il a été purifié. Mais son incertitude [concernant sa capacité] à devenir impur ou à rendre [autre chose] impur, est pure [c'est-à-dire que de tels cas sont incertains et résolus comme purs].



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions